

JMB/PA

N°2025-59

OBJET

**BUDGET ANNEXE
LOCATIONS SOUMISES A
TVA
APPROBATION DU
BUDGET PRIMITIF 2025**

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 8

Votes pour : 10
Abstentions : 0
Votes contre : 0

Affiché à la porte de la
Mairie : le 16 avril 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception en préfecture
N° 2025-04616
Date de télétransmission : 24/04/2025
Date de réception préfecture : 24/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 avril 2025

PRÉSENTS : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, Aline NARS, Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR

ABSENTS/EXCUSÉS : René DARAN (procuration à A. MIR), Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Alain DEDIEU (procuration à P. AIZIER), Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA, Nicolas HERQUE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 8 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Daniel GASPA** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Rapporteur : André Mir, Maire

Je vous présente la proposition de budget primitif du budget annexe Locations soumises à TVA pour l'exercice 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
Dépenses réelles	129 510,00	Recettes réelles	772 961,00
Opérations d'ordre	688 777,00	Opérations d'ordre	45 326,00
Report résultat 2024	0,00	Report résultat 2024	
Total	818 287,00	Total	818 287,00
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses réelles	265 001,36	Recettes réelles	3 217,94
Opérations d'ordre	45 326,00	Opérations d'ordre	688 777,00
Report résultat 2024	381 667,58	Report résultat 2024	0,00
Total	691 994,94	Total	691 994,94

Je précise que ce budget s'équilibre par une subvention versée par la Commune à hauteur de 486 461 €. En fin d'exercice, en fonction de la réalisation effective des dépenses / recettes, le montant de la subvention sera réajusté par délibération.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

.../...

Décide :

- D'approuver le Budget primitif du budget annexe Locations soumise à TVA pour l'exercice 2025, tel que présenté ci-dessous :

Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
Dépenses réelles	129 510,00	Recettes réelles	772 961,00
Opérations d'ordre	688 777,00	Opérations d'ordre	45 326,00
Report résultat 2024	0,00	Report résultat 2024	
Total	818 287,00	Total	818 287,00
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses réelles	265 001,36	Recettes réelles	3 217,94
Opérations d'ordre	45 326,00	Opérations d'ordre	688 777,00
Report résultat 2024	381 667,58	Report résultat 2024	0,00
Total	691 994,94	Total	691 994,94

- D'arrêter le montant de la subvention communale au budget annexe locations soumises à la TVA à hauteur de 486 461 €.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 14 avril 2025



Le Maire,

André MIR